

**Charenton
Solidarité**



BON PLAN | 18 - 25 ans

**JUSQU'À 180 €
pour ta MUTUELLE**



Tu habites Charenton ?

**Tu peux bénéficier
du Pass' mutuelle.**

**Ça vaut le coup
de vérifier !**



***POUR PLUS D'INFORMATIONS :**

CCAS - Centre Alexandre Portier - 21 bis rue des Bordeaux
Tél. 01 45 18 36 18 - ccas@charenton.fr

**Charenton
ma ville**



charenton.fr

Pass' mutuelle ²⁰₂₆

180 € pour ta mutuelle, ça t'intéresse ?

Si tu as 18 à 25 ans et que tu habites à Charenton, la Ville peut t'aider à financer ta complémentaire santé avec le Pass' Mutuelle.

Étudiant ? Jeune actif ? En recherche d'emploi ?

Selon tes ressources, tu peux bénéficier d'une aide jusqu'à 180 €.

Et si tu es élève boursier, l'aide est automatique sous réserve de remplir les conditions.

Tu penses pouvoir en bénéficier ? Ça vaut le coup de vérifier !

Demandes possibles jusqu'au 31 décembre 2026.

Ne passe pas à côté d'une aide qui peut alléger ton budget !

Les plafonds de ressources du Pass' Mutuelle

Les plafonds de ressources du Pass mutuelle		
Nombre de personnes	Ressources	Mensuel
1	17 446 €	1 454 €
2	26 170 €	2 181 €
3	31 404 €	2 617 €
4	36 638 €	3 053 €
Par personne en +	6 979 €	582 €

Pièces justificatives :

- La pièce d'identité du demandeur ;
- Dernier avis d'imposition dont l'adresse est à Charenton-le-Pont ;
- Avis d'échéance 2026 ou facturation d'adhésion annuelle de la mutuelle pour l'année 2026 ;
- Un RIB au nom du bénéficiaire de l'aide ;

Le cas échéant :

- La dernière fiche de paie mentionnant la prise en charge de la mutuelle par l'employeur pour les salariés.
- La notification de d'attribution de bourse faisant apparaître le niveau pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans boursiers